

Réunion du Conseil Municipal

Du 10 juin 2016 à 9 heures

L'an deux mille seize et le dix juin l'assemblée régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni sous la présidence de Monique DELFAU, 1^{ère} adjointe.

Sont présents: Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Marcel RIEUTORT, Lucien VAISSADE

Excusé: Laurent CAYREL

Absent: Robert BOUDON

Secrétaire de séance: Jean ALBARET

Ordre du jour

- Amélioration du chemin forestier du Cros vers le Moulin de La Combe : présentation à nouveau du projet par le CRPF.
- Aménagement du village de la Sauvetat : convention de maîtrise d'œuvre
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 17 mai 2016.

➤ Amélioration du chemin forestier du Cros vers le Moulin de La Combe : présentation à nouveau du projet par le CRPF.

Marjorie BATTLE du CRPF pensant que les décisions prises en séance du 17 mai dernier, compromettent très sérieusement la viabilité du projet, présente à nouveau le projet d'amélioration du chemin forestier du Cros vers le moulin de la Combe. (Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 80% du montant HT)

Elle explique qu'il est difficile de demander aux riverains de donner du terrain pour élargir le chemin et en parallèle de laisser à leur charge les 20 % du coût des travaux restant dû après déduction des 80% de subventions, elle informe également le conseil que le chemin étant cadastré l'entretien en incombe à la commune.

Le conseil après délibération et vote à bulletin secret, à la majorité des membres présents, revient sur les décisions prises lors de la séance du 17 mai 2016, à savoir :

- Les 20% du coût des travaux restant, après déduction des subventions, seront à la charge de la commune
- L'entretien du chemin sera assuré par la commune.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 1)

➤ Aménagement du village de la Sauvetat : convention de maîtrise d'œuvre

La 1ère adjointe fait savoir que l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » a été sollicitée pour réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du village de la Sauvetat, et qu'il y aurait lieu de délibérer sur le devis de prestation pour cette mission de maîtrise d'œuvre, qui s'élève à 5 217.44 € TTC

Elle demande au conseil :

- d'approuver le devis présenté
- d'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Conseil général.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accepte le devis présenté
- autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Département du Cantal.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures 15

Monique DELFAU,
1^{ère} Adjointe,

Robert BOUDON
(Absent)

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL
(Absent)